



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET LES MODALITÉS D'EXERCICE DES DROITS DES USAGERS DU GIP CENTRE RESSOURCES AUTISME MIDI-PYRÉNÉES

CRA Midi-Pyrénées et dispositif CAPPA



CAPPA
coordination & appui
des parcours précoces
en autisme

Dans le cadre de son activité, le GIP Centre Ressources Autisme Midi-Pyrénées est amené à traiter des informations vous concernant, dont certaines sont de nature à vous identifier (« donnée personnelles »).

Vos informations personnelles nous permettent notamment de traiter vos démarches, d'assurer nos prestations de formation et d'améliorer la qualité de nos services. Elles servent aussi à mieux vous connaître pour vous proposer des contenus et des formations personnalisées, adaptés à vos besoins. Le GIP CRA MP s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au [Règlement Général sur la Protection des Données](#) (RGPD) et à la [Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée](#), en matière de protection des données.

Afin de garantir le meilleur niveau de protection de vos informations, la présente politique de confidentialité vous informe de la manière dont nous recueillons et traitons vos données personnelles. Nous vous invitons à la lire attentivement. Nous nous réservons le droit de modifier la présente charte de confidentialité à tout moment, et vous encourageons donc à la consulter régulièrement.

Cette politique concerne les traitements liés aux usagers du CRA MP et du dispositif CAPPA. Les traitements propres au site internet, aux cookies et à l'activité d'organisme de formation font l'objet d'informations distinctes.

Pour quelles finalités utilisons-nous vos données ?

La présente politique s'applique aux données personnelles traitées par le GIP CRA Midi-Pyrénées dans le cadre notamment :

- des demandes d'information, de conseil, d'appui ou d'orientation ;
- des demandes et parcours d'évaluation diagnostique ou fonctionnelle relevant du CRA MP ;
- de l'accompagnement et de la coordination réalisés dans le cadre du dispositif CAPPA ;
- du suivi administratif des demandes et des échanges avec les personnes concernées ;
- du traitement des réclamations, demandes d'exercice de droits et démarches qualité ;
- de la production de statistiques et d'indicateurs d'activité, dans la mesure du possible sous une forme anonymisée.

Lorsque des professionnels ou établissements partenaires déterminent eux-mêmes les finalités et les moyens d'un traitement réalisé dans le cadre d'une évaluation ou d'un accompagnement, une information spécifique peut être communiquée sur leur qualité de responsable ou de responsable conjoint du traitement.

Responsable du traitement et contacts

Responsable du traitement : GIP Centre Ressources Autisme Midi-Pyrénées

2 rue du Lieutenant Guy Dedieu – 31300 Toulouse

Téléphone : 05 23 610 400

Courriel général : accueil@cra-mp.info

Contact pour l'exercice des droits : qualite@cra-mp.info

Délégué à la protection des données (DPO) : Audrey QUES, Responsable Qualité

Pourquoi utilisons-nous vos données ?

Les données sont utilisées uniquement pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, en lien avec les missions du CRA MP et du dispositif CAPPa. Elles peuvent notamment être utilisées pour :

- enregistrer, analyser et traiter votre demande ;
- vous contacter, organiser les rendez-vous et assurer le suivi de votre démarche ;
- vous informer, vous conseiller et vous orienter vers les ressources ou professionnels adaptés ;
- organiser et réaliser les évaluations diagnostiques et fonctionnelles lorsqu'elles relèvent du CRA MP ;
- coordonner et suivre les accompagnements relevant du dispositif CAPPa ;
- assurer la continuité et la coordination entre les professionnels participant à votre parcours, lorsque cela est nécessaire et autorisé ;
- gérer les réclamations et les demandes relatives aux droits des personnes ;
- évaluer et améliorer la qualité des services ;
- produire des statistiques et rapports d'activité, avec anonymisation ou agrégation dès que - cela est possible ;
- répondre aux obligations légales, réglementaires, de sécurité et d'archivage applicables.

Bases juridiques : Les traitements nécessaires à l'exercice des missions du CRA MP et du CAPPa reposent principalement sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6, paragraphe 1, e du RGPD). Selon la finalité concernée, certains traitements peuvent également reposer sur le respect d'une obligation légale (article 6, paragraphe 1, c) ou, pour des finalités facultatives clairement identifiées, sur le consentement de la personne (article 6, paragraphe 1, a).

Données de santé : Lorsque le traitement porte sur des données de santé ou d'autres catégories particulières de données, il n'est réalisé que si une condition prévue par l'article 9 du RGPD est remplie. Lorsque cela est applicable, le traitement peut notamment être nécessaire aux fins de diagnostic médical, de prise en charge sanitaire ou sociale ou de gestion des services de santé ou de protection sociale (article 9, paragraphe 2, h du RGPD), dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.

Quelles données pouvons-nous recueillir ?

Selon la nature de votre demande et de votre parcours, les catégories de données suivantes peuvent être traitées :

Données d'identification et de contact

- nom, prénom, civilité, date et lieu de naissance ;
- adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ;
- coordonnées des représentants légaux, proches ou personnes à contacter lorsque cela est nécessaire.

Données administratives, familiales, sociales, scolaires ou professionnelles

- situation familiale et administrative ;
- scolarisation, activité ou situation professionnelle ;
- éléments relatifs aux accompagnements sociaux, médico-sociaux ou éducatifs ;
- informations utiles concernant les démarches et prestations lorsque celles-ci sont nécessaires à la demande.

Données de santé et données relatives au handicap

- informations médicales utiles à l'évaluation ou à l'accompagnement ;
- diagnostics, antécédents, traitements et suivis en cours lorsque ces informations sont nécessaires ;
- bilans, comptes rendus, évaluations diagnostiques ou fonctionnelles ;
- informations relatives au développement, au fonctionnement et aux besoins de la personne.

Données relatives au suivi de la relation avec le CRA MP / CAPP

- traçabilité de la demande et des échanges ;
- comptes rendus d'entretien ;
- documents et bilans transmis ou produits dans le cadre de la demande ;
- réclamations et demandes d'exercice de droits ;
- informations strictement nécessaires à la coordination du parcours.

Le CRA MP veille à ne recueillir que les données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la finalité poursuivie. Il est demandé aux usagers et aux professionnels de ne transmettre que les documents utiles à la demande.

D'où proviennent les données ?

Les données peuvent être recueillies :

- directement auprès de la personne concernée ;
- auprès de son ou de ses représentants légaux ;
- auprès d'un proche ou d'une personne agissant pour son compte, lorsque cela est autorisé ;
- auprès de professionnels, établissements ou services participant à son parcours, lorsque la transmission est nécessaire et autorisée par la réglementation ;
- à partir des documents transmis au CRA MP / CAPP ;
- à l'occasion des entretiens, évaluations, échanges et actions de coordination réalisés dans le cadre de la demande.

En cas de collecte indirecte, l'information de la personne concernée est assurée dans les conditions prévues par le RGPD, sauf exception prévue par les textes.

Qui peut accéder aux données ?

Les données sont accessibles uniquement aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de leurs missions, dans la limite de leurs attributions et de leurs habilitations.

- les professionnels du CRA MP ou du dispositif CAPPa directement impliqués dans le traitement de la demande, l'évaluation, l'accompagnement ou la coordination ;
- les personnels administratifs, d'encadrement, de direction ou qualité lorsque l'accès est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions ;
- les professionnels ou structures partenaires participant au parcours, uniquement lorsque la transmission est nécessaire, proportionnée et juridiquement autorisée ;
- les prestataires techniques agissant pour le compte du CRA MP (par exemple : informatique, hébergement, outils collaboratifs, routage ou impression), dans le cadre d'un contrat imposant des obligations de confidentialité, de sécurité et de protection des données.

Le fait d'être professionnel du CRA MP ne confère pas, à lui seul, un droit d'accès à l'ensemble des dossiers. Les habilitations doivent être adaptées aux fonctions exercées et au besoin d'en connaître.

Aucune donnée n'est vendue. Les données ne sont pas communiquées à des tiers pour des finalités commerciales. Une transmission peut toutefois intervenir lorsqu'elle est imposée ou autorisée par un texte, nécessaire à l'exercice des missions du CRA MP / CAPPa, ou fondée sur une autre base juridique appropriée.

Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été recueillies, sous réserve des obligations légales, réglementaires, probatoires ou d'archivage applicables.

Catégorie / situation	Principe de conservation
Demandes, accompagnements ou suivis pour lesquels aucun texte spécifique ne fixe de durée	Conservation pendant la durée utile au traitement de la demande ou de l'accompagnement. Lorsque le référentiel interne retient la recommandation de la CNIL pour l'accompagnement social et médico-social, une durée de deux ans à compter du dernier contact peut être appliquée, puis suppression, anonymisation ou archivage selon les obligations applicables.
Dossiers médicaux relevant de l'article R.1112-7 du Code de la santé publique	Vingt ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation externe, avec les prolongations et exceptions prévues par le texte, notamment pour certains mineurs, en cas de décès ou de recours.

Catégorie / situation	Principe de conservation
Documents administratifs, sociaux, probatoires ou comptables	Durées prévues par les textes applicables ou déterminées dans le registre des traitements et le tableau de gestion / d'archivage du GIP CRA MP.

Les durées précises retenues doivent être cohérentes avec le registre des traitements, la politique d'archivage et, le cas échéant, les règles relatives aux archives publiques. Elles sont réexaminées lorsque les finalités, les outils ou la réglementation évoluent.

Comment vos données sont-elles protégées ?

Le GIP CRA MP met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées à la sensibilité des données traitées et aux risques pour les personnes. Ces mesures comprennent notamment, selon les traitements :

- la définition d'habilitations et de droits d'accès adaptés aux fonctions ;
- la sécurisation des accès aux locaux, aux postes de travail, aux applications et aux serveurs ;
- l'authentification des utilisateurs et, lorsque cela est pertinent, la traçabilité des accès et actions ;
- la sécurisation des échanges, partages et transferts de données ;
- des sauvegardes et mesures de continuité adaptées ;
- la sensibilisation des professionnels à la confidentialité, au secret professionnel et à la protection des données ;
- des exigences de sécurité et de confidentialité imposées aux prestataires et sous-traitants ;
- des procédures de gestion des incidents et violations de données.

Lorsque la réglementation l'exige, l'hébergement de données de santé est réalisé dans le respect des exigences applicables à ce type de données.

Quels sont vos droits concernant vos données personnelles ?

Selon la base juridique du traitement et sous réserve des limitations prévues par la réglementation, vous pouvez disposer des droits suivants :

- **Droit d'accès** : obtenir la confirmation que des données vous concernant sont traitées et, le cas échéant, en obtenir communication dans les conditions prévues par la réglementation.
- **Droit de rectification** : demander la correction de données inexactes ou la complétion de données incomplètes.
- **Droit à la limitation** : demander, dans certaines situations, que l'utilisation de vos données soit temporairement limitée.
- **Droit d'opposition** : vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à certains traitements fondés sur l'exécution d'une mission d'intérêt public, sous réserve des motifs légitimes et impérieux pouvant justifier leur poursuite.

Centre de Ressources Autisme Midi-Pyrénées

2 rue du Lieutenant Guy Dedieu, 31300 Toulouse
05 23 610 400 – accueil@cra-mp.info – www.cra-mp.info

Groupement d'Intérêt Public – Membre du Groupement National des CRA (GNCR)

- **Droit à l'effacement** : demander l'effacement de données dans les situations prévues par le RGPD. Ce droit n'est pas absolu et peut notamment être écarté lorsqu'une obligation légale, une mission d'intérêt public ou une obligation d'archivage impose la conservation.
- **Retrait du consentement** : lorsqu'un traitement repose sur votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment, sans remettre en cause la licéité du traitement effectué avant ce retrait.
- **Droit à la portabilité** : uniquement lorsque les conditions légales sont réunies, notamment pour un traitement automatisé fondé sur le consentement ou sur un contrat. Il ne s'applique pas aux traitements nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Lorsque la personne concernée est mineure ou fait l'objet d'une mesure de représentation, l'exercice des droits s'effectue dans le respect des règles applicables à sa situation et sans préjudice des droits propres de la personne concernée.

Comme exercer vos droits ?

Vous pouvez adresser votre demande au délégué à la protection des données (DPO) :

- par courriel : qualite@cra-mp.info ;
- par courrier : GIP CRA Midi-Pyrénées – 2 rue du Lieutenant Guy Dedieu – 31300 Toulouse ;

La demande doit permettre d'identifier clairement la personne concernée et le droit exercé. Une pièce d'identité n'est demandée que lorsqu'il existe un doute raisonnable sur l'identité du demandeur, et uniquement dans la mesure nécessaire à cette vérification.

Le CRA MP répond dans les délais prévus par le RGPD, en principe dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois lorsque la demande est complexe ou en raison du nombre de demandes ; la personne concernée en est alors informée.

Réclamation auprès de la CNIL.

Si vous estimez, après avoir contacté le CRA MP, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Mise à jour de la politique et références principales

La présente politique peut être mise à jour pour tenir compte de l'évolution des missions du CRA MP et du dispositif CAPPA, des outils utilisés, des pratiques internes ou de la réglementation. La version en vigueur est celle mise à disposition par le GIP CRA Midi-Pyrénées.

Date de mise à jour : 10 septembre 2026



Références principales

- [Règlement \(UE\) 2016/679 \(RGPD\)](#)
- [CNIL – Informer les personnes](#)
- [CNIL – Traitement de données de santé : information des personnes](#)
- [CNIL – Secteur social et médico-social : durées de conservation](#)
- [Code de la santé publique – article R.1112-7](#)

